

Son profil : diplomate et pédagogue, il sensibilise les cyclotouristes grâce à ses actions d'informations et de formations.

C'est l'homme de terrain qui se forme et intervient en étroite collaboration avec son président de club :

Avant les problèmes

(incident, accident et lors d'activités cyclos)

- Il donne les consignes.
- Il informe, renseigne, avise, se documente, oriente, explique...
- Il agit.

Pendant

- Les actions directes lors de déplacements.
- Il rectifie les positions, les allures, le comportement.
- Il rappelle le respect de la réglementation.

Après

(si accident ou incident)

- Il s'attache à empêcher le renouvellement par diverses actions.
- Il apporte son aide aux victimes.
- Il identifie la cause des problèmes.
- Il procède à son analyse.
- Il prévoit des solutions adaptées

En général

- Grâce à sa connaissance des textes administratifs et son expérience, il est d'une aide précieuse :
 - ✓ Pour la Fédération
 - ✓ Son Comité départemental
 - ✓ Son club
 - ✓ Les licenciés

Le rôle du Délégué sécurité "club".

- Il veille sans cesse à l'application des consignes de sécurité lors de manifestations, de randonnées ou de sorties clubs.
- Il rappelle les règles élémentaires du Code de la route et avec diplomatie, il essaye de les faire respecter en toutes circonstances.
- C'est un auxiliaire précieux pour le président de son club, il l'épaulé dans le domaine de la sécurité (établissement des parcours, le fléchage, la signalisation et les consignes de sécurité).
- Il s'appuie et s'informe auprès du *Délégué départemental à la sécurité*.
- En cas d'accident dont il a connaissance, il s'assure de la rédaction de la fiche et de la déclaration d'accident, et de sa transmission.
- Il entretient des relations avec les élus locaux, et les services de voirie...
- Il signale les imperfections de la chaussée lorsqu'il en a connaissance.
- Il se documente à chaque possibilité, et détient le dossier assurances club.
- Il assume son rôle comme bon lui semble et suivant sa disponibilité dans tous les domaines concernant ou pouvant concerner la sécurité des cyclotouristes (rappels divers lors de réunions ou assemblées générales, analyse d'accidents et aide aux victimes).



Ses moyens

- Le bulletin de liaison *Info-sécurité*.
- Les articles de la revue *Cyclotourisme*.
- *l'Unité sécurité*.
- Les *Délégués départementaux de sécurité*.
- Le site Internet de la *Commission nationale de sécurité* — www.ffct.org/secureite
- Les statistiques accidents (quelque soit la source).
- Les présidents (ligue, comités et Clubs).
- La préfecture et les sous-préfectures.
- La Direction départementale du ministère de la jeunesse, des Sports et de la Vie associative.
- Les Directions départementales de l'Équipement.
- Les services techniques des communes ou communautés de communes et parfois du Conseil général.
- Les associations de défense des cyclistes.
- Les élus, la presse.
- Ses propres constatations.

Ses interlocuteurs

- Son président de club.
- Le *Délégué départemental à la sécurité*.
- Les licenciés.
- Les élus communaux et les services techniques ou de la subdivision locale de la Direction départementale de l'équipement.

Sa responsabilité

En aucun cas, sa responsabilité personnelle n'est, ni ne sera mise en cause lors d'un litige ou accident dans le cadre de sa fonction, sauf s'il est lui-même auteur ou victime d'un accident. Il se doit néanmoins, sous la responsabilité de son président de club de respecter les textes légaux et directives fédérales mis à sa disposition.

Sa responsabilité générale reste morale en fonction de la mission qu'il a bien voulu entreprendre en sa qualité de *Délégué sécurité de son club*.

Conclusion : le *Délégué sécurité* adapte sa tâche et ses missions en fonction de ses possibilités, de ses connaissances et de sa disponibilité.

Dans tous les cas, son rôle est plus que souhaitable dans les clubs, même s'il ne se borne dans un premier temps, qu'à informer.

**IL EST LE BIENVENU,
C'EST LE MAILLON INDISPENSABLE
POUR FAIRE PROGRESSER LA SÉCURITÉ
DANS NOTRE ACTIVITÉ DE VÉLO PLAISIR.**

Il n'est pas le "gendarme" du club !